



Séance ordinaire du conseil municipal Lundi le 7 mai 2018

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth tenue ce septième jour de mai deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente, au 12 rue de l'Église, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Monsieur:	Benoît Pilotto, maire
Madame :	Christine Ouellet, conseillère siège 1
Monsieur :	Bertrand Ouellet, conseiller siège 2
Madame	Marie-Ève Lévesque Gaudreau, conseillère siège 3
Messieurs :	Denis Miville, conseiller siège 4
	Denis Lizotte, conseiller siège 5
	Gilles Gagnon, conseiller siège 6

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Benoît Pilotto maire; Madame Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire trésorière, fait fonction de secrétaire. Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30, souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. Ouverture de la séance à 19h30
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2018
5. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2018
6. Correspondance
7. Affaires découlant de la correspondance
 - 7.1. Autorisation d'utiliser le site du Pont Couvert
 - 7.2. Appui au Comité de développement, activité - Sons et brioches et accueil des nouveaux arrivants
 - 7.3. Appui au Comité de développement, activité – Course du Pont Couvert
 - 7.4. Demande de soutien financier au FDMK – Course du Pont Couvert
8. Dépôt du plan d'amélioration des parcs et équipements sportifs de la municipalité
9. Gestion Financière
 - 9.1. Factures du mois
 - 9.2. Demande de dons, commandites et renouvellement d'adhésion
10. Administration
 - 10.1. Nomination – journalier, voirie locale
 - 10.2. Mandat Alfred Pelletier architecte et Actuel Conseil, plans et devis Chalet des loisirs
 - 10.3. Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités
11. Urbanisme
 - 11.1. Adoption du Règlement 03-2018 visant à modifier le règlement de zonage 06-90 de la municipalité
12. Varia
 - Protection de la forêt des Sentiers d'Ixworth
13. Période de questions
14. Prochaine séance de travail
15. Prochaine séance ordinaire
16. Levée de la séance

- 2. Rés.073-2018 Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu tout en gardant le varia ouvert.
- ADOPTÉE
- 3. Rés.074-2018 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour**
- Il est proposé par madame la conseillère Christine Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- D'autoriser le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour.
- ADOPTÉE
- 4. Rés.075-2018 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2018**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2018 soit adopté tel que présenté.
- ADOPTÉE
- 5. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2018**
- Bacs bruns : une séance de réflexion initiée par Co-Éco avait lieu le 2 mai 2018. Un rapport suivra.
- 6. Correspondance**
- Baseball mineur La Pocatière, campagne financement
Association forestière bas-laurentienne, renouvellement d'adhésion
URLS, renouvellement d'adhésion
La Traversée, campagne de financement du grand défi spinning 5^e édition
Services Kam-aide, campagne de financement, 25^{ième} anniversaire
Maison de la Famille, campagne de financement salle de jeux le Chat Perché
SGRO, invitation souper bénéfice
SGRO, sollicitation 13^{ème} souper bénéfice
Jessy Lévesque et Véronique Aubé, proposition d'activité estivale au Pont Couvert
Comité de développement, demande d'appui
- 7. Affaires découlant de la correspondance**
- 7.1. Rés.076-2018 Autorisation d'utiliser le site du Pont Couvert**
- Attendu la proposition déposée par Monsieur Jessy Lévesque et madame Véronique Aubé;
Attendu la tenue d'une activité estivale nommée *Le marché du Pont Couvert*;
- Attendu que l'activité se tiendra tous les mercredis de 17h à 19h, débutant le premier mercredi du mois de juillet pour se terminer le deuxième mercredi du mois d'octobre;
- Il est proposé monsieur le conseiller Denis Miville
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- Que le conseil municipal autorise l'utilisation du site du Pont Couvert;
Que le conseil municipal autorise le prêt de chaises et de tables pour la tenue de l'évènement.
- ADOPTÉE
- 7.2. Rés.077-2018 Appui au Comité de développement, activité - Sons et brioches et accueil des nouveaux arrivants**
- Attendu la proposition déposée par le Comité de développement;
Attendu la tenue d'une activité nommée *Sons et brioches et accueil des nouveaux arrivants*;
- Attendu que l'activité se tiendra le 25 août 2018;
- Il est proposé monsieur le conseiller Denis Lizotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- Que le conseil municipal appui la tenue de l'activité.
Que le comité de développement déploie l'ensemble des mesures de sécurité nécessaire à la tenue de cette activité.
- ADOPTÉE

7.3. Rés.078-2018 Appui au Comité de développement, activité – Course du Pont Couvert

Attendu la proposition déposée par le Comité de développement;
Attendu la tenue d'une activité nommée *Course du Pont Couvert*;

Attendu que l'activité se tiendra le 15 septembre 2018;

Il est proposé madame la conseillère Marie-Ève Lévesque Gaudreau
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal appui la tenue de l'activité;
Que toutes les mesures de sécurité soient en place pour assurer la sécurité des marcheurs et des coureurs.

ADOPTÉE

7.4. Rés.079-2018 Demande de soutien financier au FDMK – Course du Pont Couvert

Attendu la proposition déposée par le Comité de développement;
Attendu la tenue d'une activité nommée *Course du Pont Couvert* le 15 septembre 2018;

Attendu que cet événement permettra la mise en valeur de Saint-Onésime-d'Ixworth;

Attendu qu'un montant de 750\$ a été octroyé en soutien aux activités du Comité de développement;

Il est proposé monsieur le conseiller Denis Lizotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité présente une demande de soutien financier au Fonds de développement des municipalités du Kamouraska pour un montant de 500\$ attribuable à l'activité – Course du Pont Couvert.

ADOPTÉE

8. Dépôt du plan d'amélioration des parcs et équipements sportifs de la municipalité

Le conseil municipal prend acte du dépôt du plan d'amélioration des parcs et équipements sportifs de la municipalité, préparé par l'Unité régionale de Loisir et de Sport du Bas Saint-Laurent.

9. Gestion financière

9.1. Rés.080-2018 Factures du mois

Il est proposé madame la conseillère Christine Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement des comptes du mois d'avril au montant de **19 896.15\$**.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER AVRIL 2018		
AGRO-ENVIRO LAB	Analyses TEU	116.12 \$
AQUATECH	Honoraires professionnels	383.14 \$
ARCHIVES DE LA CÔTE DU SUD	Location d'espace archives	125.00 \$
BURO PLUS	Contrat service 9198-app. Serv.	105.32 \$
FERME GUY LÉVESQUE	Vers. 2/2 Hiver 2017-2018	3 851.66 \$
FONDS D'INF. TERRITOIRE	Mutations	4.00 \$
FORMATION URGENGE VIE	Formation	141.42 \$
FQM	Formation maire	758.84 \$
GARAGE J.C. HUDON	Location pelle, laveuse eau	373.67 \$
GROUPE GÉOMATIQUE AZIMUT	MAJ matrice	86.23 \$
MRC KAMOURASKA	Service d'insp. Vers. 2/4-MAJ	4 352.55 \$
MUNICIPALITÉ STE-ANNE	Entente de service	534.25 \$
SERVICES SANITAIRES ROY	Tonnage mars 2018	188.91 \$
STEVE MARTIN	Contrat ent. mén. Rés. 200-2016	600.00 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Tonnage fév. 2018	945.47 \$
	Sous-total	12 566.58 \$
INCOMPRESSIBLES MARS 2018		
BELL CANADA	418-856-3018	189.99 \$
BELL MOBILITÉ	418-860-8886	35.02 \$
HYDRO QUÉBEC	Éclairage public	260.54 \$
VISA	Poste-antivirus-tables	264.00 \$
MARYSE LIZOTTE CH00632	Frais de déplacement-repas	29.52 \$
GUYLAINE DUMAIS CH004470-00635	Frais de déplacement	181.17 \$
SALAIRES NETS DES EMPLOYÉS	Au 2018-04-30	4 246.94 \$
DAS ET COTISATION EMPLOYEUR	Au 2018-04-30	2 122.39 \$
GRAND TOTAL		19 896.15 \$

9.2. Rés.081-2018 Demande de dons, commandites et renouvellement d'adhésion

Après étude des demandes reçues,

Il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité retienne la demande suivante :

Baseball mineur La Pocatière 35\$
Association forestière bas-laurentienne, renouvellement d'adhésion 65\$
URLS, renouvellement d'adhésion 100\$
La Traversée, campagne de financement du grand défi spinning 5e édition 50\$
Services Kam-aide, campagne de financement, 25ième anniversaire 100\$
Maison de la Famille, campagne de financement, le Chat Perché, 100\$
SGRO, 2 cartes pour le souper bénéfice, 150\$

ADOPTÉE

10. Administration

10.1 Rés.082-2018 Nomination – journalier, voirie locale

Considérant l'appel de candidatures pour combler le poste de journalier à la voirie locale (rés.054-2018);

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Lizotte
Que le Conseil municipal nomme monsieur Martin Lavoie au poste de journalier à la voirie locale à compter du 22 mai 2018;

Que la période de probation de trois (3) mois soit effective à la date d'embauche;

Que le salaire et les conditions de travail seront fixés par contrat.

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon

Sont en faveur : Christine Ouellet, conseillère siège 1
Bertrand Ouellet, conseiller siège 2
Marie-Ève Lévesque Gaudreau, conseillère siège 3
Denis Miville, conseiller siège 4
Denis Lizotte, conseiller siège 5
Est contre : Gilles Gagnon, conseiller siège 6

Résolu à la majorité des conseillers

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

10.2. Rés.083-2018 Mandat Alfred Pelletier architecte, Actuel Conseil, plans et devis Chalet des loisirs

Considérant la programmation des travaux dans le cadre de la TECQ,

Il est proposé madame la conseillère Marie-Ève Lévesque Gaudreau
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que mandat soit confié à Alfred Pelletier architecte et Actuel Conseil pour l'élaboration des plans et devis du Chalet des loisirs.

ADOPTÉE

10.3. Rés.084-2018 Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du Code municipal prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité doit conclure une entente avec la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère :

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Christine Ouellet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

QUE la Municipalité participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

QUE madame Maryse Lizotte, directrice générale soit autorisée à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;

QUE madame Maryse Lizotte, directrice générale soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

QUE madame Maryse Lizotte, directrice générale soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

ADOPTÉE

11. Urbanisme

11.1. Rés.085-2018 Adoption du Règlement 03-2018 visant à modifier le règlement de zonage 06-90 de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Lizotte appuyé par monsieur le conseiller Denis Miville et résolu

QUE soit adopté le Règlement 03-2018, conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QUE le présent règlement entrera en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA



MUNICIPALITÉ DE

Saint-Onésime-d'Ixworth

RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2018

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 06-90 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'AGRANDIR LA ZONE AGROFORESTIÈRE AF2 À MÊME LA ZONE RÉSIDENIELLE RA1 ET DE PRÉVOIR DES MARGES MINIMALES PARTICULIÈRE POUR LES MANÈGES POUR CHEVAUX DANS LA ZONE AF2.

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) à la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT la modification au plan d'urbanisme agrandissant l'affectation agroforestière AF sur l'affectation résidentielle R;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par monsieur le conseiller Denis Miville lors de la session du 5 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Lizotte
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Denis Miville
ET RÉSOLU

QUE le présent règlement portant le numéro 03-2018 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 Le règlement de zonage numéro 06-90 est modifié de la manière suivante :

1° En modifiant le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage 06-90 de manière à agrandir la zone agroforestière AF2 à même la zone résidentielle RA1 tel qu'illustré à l'annexe I du présent règlement.

2° En ajoutant l'article 5.6.2.4 suivant:

5.6.2.4 Marges de recul particulières concernant les méga-dômes pour chevaux:

Malgré les articles 5.6.2.1, 5.6.2.2 et 5.6.2.3, les marges minimales avant, latérales et arrières sont de 15 mètres de toutes lignes de lot et de 17 mètres de tout bâtiment pour les manages pour chevaux dans la zone AF2.

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH, CE 7ème JOUR DE MAI 2018.

Benoît Pilotto, maire

Maryse Lizotte, directrice générale, sec.-trés.

ADOPTÉE

12. Varia

12.1. Rés.086-2018 Protection de la forêt des Sentiers d'Ixworth

Considérant une démarche citoyenne visant à protéger l'écosystème, à maintenir la biodiversité et à bonifier l'aire protégée dans la zone occupée par les Sentiers d'Ixworth;

Considérant que la zone occupée par les Sentiers d'Ixworth se trouve en forêt publique, qu'elle comporte des peuplements végétaux de tous âges et des écosystèmes variés, qu'elle abrite une faune diversifiée et qu'elle fait partie du bassin versant de la rivière Ouelle (saumon atlantique);

Considérant qu'il faut reconnaître la forêt publique comme un bien commun aux vocations multiples et non comme étant simplement des arbres à récolter;

Considérant qu'au Kamouraska la forêt se trouve surtout sur des propriétés privées et les randonneurs, marcheurs, skieurs, raquetteurs, pour ne nommer que ceux-là, n'y ont pas accès;

Considérant que la forêt des Sentiers d'Ixworth est une richesse naturelle de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth;

Considérant qu'il est important de protéger les Sentiers d'Ixworth et de les rendre accessible à la population;

Considérant qu'il faut préserver la forêt intacte pour les usagers actuels et les générations futures;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Miville
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que soient favorisés en forêt publique la conservation, le loisir de plein air, le tourisme, l'éducation au milieu naturel et la sensibilisation à l'environnement;

Qu'il soit valorisé que les aires protégées jouent un rôle considérable dans la réalisation des objectifs du développement durable puisqu'elles traduisent les valeurs qu'une société attache aux composantes de son territoire;

Que la superficie des aires protégées soit augmentée et plus particulièrement la zone occupée par les Sentiers d'Ixworth;

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth appuie la démarche citoyenne.

ADOPTÉE

13. Période de questions (ouverture à 19h53, fermeture à 20h20)

La période de questions a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

14. Prochaine séance de travail

Lundi le 28 mai 2018

15. Prochaine séance ordinaire

Lundi le 4 juin 2018

16. Rés.087-2018 Levée de la séance

Il est proposé monsieur le conseiller Denis Miville
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la séance soit levée à vingt heures vingt (20h20).

ADOPTÉE

Benoît Pilotto, maire

Maryse Lizotte, directrice générale, secrétaire trésorière

Je, Benoît Pilotto, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales